

COMITE D'ENTREPRISE

Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 23 juin 2017

I Fonctionnement du Comité d'Entreprise

- 1) Approbation des Procès-Verbaux des réunions des 24 et 28 mars 2017
- 2) Renégociation des crédits du Comité d'Entreprise
- 3) Modification du Règlement intérieur du CE

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, tous les éloignés de l'entreprise, nouvelles affectations
- 2) Information sur l'évolution de la rémunération à la CEPAL
- 3) Consultation sur l'évolution de l'emploi à la CEPAL
- 4) Avis sur les contrats d'alternance
- 5) Rapport CHSCT : bilan 2016 et programme de prévention 2017
- 6) Bilan du travail à temps partiel
- 7) Informations à fournir sur la part variable 2016 versée en 2017 (cf. II-7 réunion du 27 mai 2016), quelle est l'enveloppe globale réelle ?
- 8) Contrat de génération
- 9) Présentation du Réseau Social Groupe : YAMMER

III Economie

- 1) Tendances et autres informations économiques : compte-rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2017
- 2) Avis sur le projet d'utilisation du CICE par la CEPAL
- 3) Réponses aux questions sur le bilan 2016 de la sous-traitance à la CEPAL
- 4) Nouvelle organisation dans le Cantal et autres Groupes
- 5) Point sur les Spécialistes Crédits
- 6) Point sur la réorganisation commerciale : fermetures et accompagnement, portefeuilles GCP, mobilité, départs, etc...
- 7) Avis du Comité sur le 3^{ème} axe du projet de réorganisation commerciale mis en œuvre en 2016 (questions jointes)
- 8) Service courrier : scannage de dossiers de crédits par l'accueil à Delille, ventilation, distribution
- 9) Problèmes récurrents et nombreux avec MySys
- 10) Avis sur la situation économique et financière de la CEPAL
- 11) Modifications d'organigramme : Direction Service Clients, Direction Développement Banque Assurances Qualité, Direction Marché des Pros et de la Gestion Privée
- 12) Agence modèle n°1

Questions sur les nouveaux repères métiers

Le Comité, découvrant ce document en séance préparatoire, souhaite poser quelques questions afin d'en comprendre la finalité.

Globalement

Les éléments fournis ont été en test durant plusieurs mois dans 8 sites de la CEPAL. Qu'en est-il ressorti avant la rédaction du présent document ?

Dans le document

Page 2 : 15 heures + 10 heures = 25 heures, réparties de quelle manière pour les GC ? Quelle est la cohérence entre la page 2 (25 heures) et la page 6 (24 heures BO compris) ?

Page 3 : dans le parcours 1, à quel moment le GC vend-il ? Pourquoi une différence entre le parcours 3 et le parcours 4, traités de la même manière ? « Je résous » : la durée de résolution a-t-elle été estimée ? Que veut dire « pousser » une proposition ?

Pages 5 et 8 : la satisfaction du client ne devrait-elle pas figurer en 1^{er} dans les objectifs ?

Pages 6 et 9 : quelles sont les différentes configurations d'agences pour l'accueil ? Comment les repères sont-ils déclinés dans chacune d'entre elles ?

Page 10 : quid de l'émulation de groupe ? Les appels du soir sont conseillés à partir de quelle heure ?

Page 12 : le DA n'a-t-il pas lui aussi pour objectif la satisfaction du client ?

Page 13 : détailler le nombre de contacts selon le type d'agence. Qu'est-ce qu'un contact ? Qu'est-ce que l'accompagnement ? L'ancien référentiel métier semble avoir grandement inspiré le repère métier du DA, mais était-il appliqué partout et dans tous ses points ? Le nouveau repère métier apporte quoi de nouveau ?

Page 17 : quelle est la fréquence préconisée pour les briefes ?